

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - DEMANDE DE DEROGATION

ATTENTION : Il n'est pas possible -sauf dérogation- de faire plus de deux inscriptions consécutives pour une même année.
 Pour l'ensemble de la licence, le nombre d'inscriptions annuelles est limité à cinq ; pour les deux premières années, il est limité à trois ; pour la troisième année il est limité à deux. Le nombre d'inscriptions annuelles consécutives en master 1 est limité à deux.
 Pour toute inscription au-delà de ces limites une demande de dérogation doit être effectuée.

N° étudiant :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Cursus antérieur				
Année	Mention de Licence/Master	Université	Moyennes obtenues	Crédits obtenus
/				
/				
/				
/				
/				

Sollicite une inscription supplémentaire à : Marseille Aubagne Gap

en :

Licence 1

Licence 2 : Mention :

Licence 3 : Mention :

Master : M1 M2

Mention :

Veillez préciser les raisons de vos échecs, les moyens que vous souhaitez mettre en œuvre pour réussir ainsi que votre projet professionnel.

Année Universitaire

Fait à . le / /

Signature de l'étudiant

Avis du responsable de l'année d'étude :

Favorable Défavorable Motif :

Fait à Le / /

Signature du Responsable

Décision du Directeur des Etudes de la Faculté des Sciences du Sport :

Accordé Refusé Motif :

Fait à le / /

Le Directeur des Etudes

Fabrice NEMOZ